

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 24 AVRIL 2017

A 19H00

Etaient présents :

Monsieur Alain CAYET	Maire
Monsieur Guy BRAS	
Madame Marie-Antoinette DESHORTIES	
Madame Gisèle CATTO	
Madame Anne-Caroline RATAJCZAK	
Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ	
Monsieur Pietro VALENTE	Adjoints
Monsieur Léonce GLAVIEUX	
Monsieur Hervé CUVELIER	
Madame Sophie LOPEZ	
Monsieur Fouad AJARRAY	
Madame Chantal DECOCQ	Conseillers Délégués
Monsieur Yves RAOULT	
Madame Micheline LAURENT	
Monsieur Philippe LEFEBVRE	
Madame Martine DUQUESNOY	
Monsieur Patrick BRUGUET	
Madame Laëtitia HERDUIN	
Madame Jessica FOURNIER	
Monsieur Marc SERRA	
Monsieur Daniel COLLART	
Madame Edith PRUVOST	
Monsieur Claude COLLIER	
Monsieur Claude RICHARD	
Madame Astrid SAVARY	Conseillers Municipaux

Excusées : Madame Yveline LOURDEL qui donne procuration à Monsieur Guy BRAS
Madame Annie CARDON qui donne procuration à Monsieur Daniel COLLART

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire précise la raison de la tenue de ce Conseil Municipal délocalisé au Centre Social et Culturel Chanteclair :

« Il faut voir cette rencontre comme une soirée citoyenne.

L'organisation de cette réunion est tout à fait exceptionnelle.

Avec Gisèle CATTO Adjointe à la culture, Anne-Caroline RATAJCZAK Ajointe aux affaires sociales, Marie-Antoinette DESHORTIES Ajointe à l'enseignement et aux Nouvelles Activités Périscolaires, je souhaitais marquer comme il se doit la place incontournable occupée maintenant par le Centre Social et Culturel Chanteclair au sein de ce quartier. Nous voulons lui donner un rayonnement communal et intercommunal. Nous voulons qu'il soit le lieu accueillant de tous les médiolansais.

A notre arrivée aux affaires municipales en mars 2014, nous trouvons un chantier arrêté. Certes, plusieurs faillites d'entreprises ont enrayé le bon déroulement du chantier mais celui-ci s'est étalé sur 46 mois, une durée excessive qui est venue affaiblir la fréquentation et la dynamique du centre social.

Néanmoins nous avons eu le temps de modifier le cahier des charges et de décider notamment de laisser dans ses locaux devenus donc définitifs : le multi- accueil

Ce qui nous a permis sous la houlette de Jean-Pierre CHARTREZ Adjoint aux travaux, de voir autrement l'ordonnancement du bâtiment et de créer une médiathèque, une salle de musique, un auditorium et un lieu d'accueil pour les adolescents qui aujourd'hui donnent au Centre Social et Culturel Chanteclair une autre dimension pour le moins très fonctionnelle, appréciée des bénéficiaires et enviée par beaucoup d'utilisateurs.

Gisèle CATTO qui a sous sa responsabilité l'animation, l'organisation et le suivi des activités du Centre Social et Culturel Chanteclair vous donnera des précisions sur le fonctionnement des différentes animations à l'occasion de la présentation au Conseil Municipal de la délibération relative à la mise en place d'une gouvernance.

Je souhaite encore insister sur la réorganisation du fonctionnement du centre qui nous a permis de mettre en place une nouvelle définition des services.

3 Pôles d'activités fonctionnent aujourd'hui dans les meilleures conditions :

- le pôle jeunesse dirigé par Vincent HERBET
- le pôle culture dirigé par Muriel CARPENTIER
- le pôle vie locale dirigé par José HANARD qui assure également la coordination des pôles.

Ces trois chefs de service dynamisent le centre social et j'en profite pour les féliciter ce soir en y associant bien sûr les nombreux animateurs des 3 pôles qui eux aussi méritent un coup de chapeau. Je n'oublierai pas non plus de signaler la présence du CCAS avec Véronique et Marie-Paule qui assurent leur mission avec discrétion et une écoute attentive dues aux bénéficiaires.

Ce soir, j'ai aussi invité toutes les forces sociales, associatives, culturelles qui font notamment la structuration de notre commune de SAINT-NICOLAS :

- Le Conseil Municipal Jeunes
- Le conseil citoyen
- Le conseil des sages
- Le Fonds de Travaux Urbains
- Le Fonds de Participation des Habitants
- Les Voisins Bienveillants
- La commission administrative du CCAS
- Les associations locales
- Les futurs membres du comité de pilotage Chanteclair

En effet le Centre Social et Culturel Chanteclair doit répondre à leurs demandes dans le respect de toutes les sollicitations. Quelques associations y ont même leur siège.

Le 28 mars dernier, avec José Hanard qui a monté le dossier de labellisation du centre avec le concours de la fédération et sous la responsabilité de Gisèle, nous avons présenté à la CAF du Pas-de-Calais le projet du centre pour les années 2017/ 2020.

Nous n'avons toujours pas le retour officiel mais nous pensons que la CAF du Pas-de-Calais nous donnera cet agrément qui nous ouvre une reconnaissance du travail conduit au service des familles et des financements importants.

Le 8 avril, en marge de l'assemblée générale de la Fédération des Centres Sociaux du Pas-de-Calais, j'ai signé une charte incluant le centre social de Saint-Nicolas dans une structure réunissant les centres sociaux de l'Arrageois. C'est pour nous une ouverture nouvelle vers des activités innovantes dans un cadre intercommunal et une réserve de bonnes pratiques appréciables.

Donc à ce jour, on peut dire que tous les feux sont au « vert » pour donner à notre Centre Social toutes les chances de rayonner sur le quartier Chanteclair mais surtout sur toute la commune voire l'agglomération arrageoise.

Mais notre volonté municipale, la motivation des agents et animateurs, la fédération du Pas-de-Calais, la CAF du Pas-de-Calais, la CUA, les associations et structures locales, le bénévoles du centre ne représentent finalement qu'un socle solide pour mettre en valeur les principaux bénéficiaires et acteurs qui sont les habitants.

Ce sont eux et eux seuls qui détiennent les clefs de la réussite.

C'est pour cela qu'avec toutes les structures participatives et associatives nous travaillons collectivement et ce soir la présence de leurs représentants nous permet de constater que nous sommes sur le bon chemin : celui du bien vivre ensemble à Saint-Nicolas.

Le Conseil Municipal se réunit une fois par trimestre, les réunions sont publiques, chaque conseiller peut porter une procuration, la principale réunion est celle où l'on vote le budget mais d'une manière générale le Conseil Municipal gère les affaires municipales par des délibérations.

Nous sommes bien sûr aidés par les services et Aurore Dubois représente ces services.

Et pour finir, le public peut être présent mais il ne peut se manifester en aucune façon donc merci de garder le silence.

Il est temps maintenant d'ouvrir la séance. »

a. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ est désigné secrétaire de séance.

b. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2017

Approuvé à l'unanimité.

c. Décisions du Maire

- *Marché de travaux pour la construction d'une salle d'activités physiques et culturelles et rénovation de bâtiments existants situés à l'école maternelle Constant Dutilleux*
 - *Attribution du lot 1 – Gros œuvre par la société FIEDOR*
 - *Attribution du lot 1bis – Couverture étanchéité par la société FIEDOR*
 - *Attribution du lot 2 – Menuiseries intérieures Faux plafonds par la société GARCON*
 - *Attribution du lot 3 – Peintures sols souples par la société VERET*
 - *Attribution du lot 4 – Electricité par la société LESOT*
 - *Attribution du lot 5 – Plomberie chauffage ventilation par la société EGI*
 - *Attribution du lot 6 – VRD Aménagements extérieurs par la société CITEVERT*

- *Signature d'un avenant en augmentation au marché pour les travaux de réaménagement de la salle Bonne Humeur*
 - *Lot 1 – Gros œuvre – entreprise NEOVIE*
 - *Lot 2 – Electricité – entreprise EGI*

- *Signature d'un avenant en diminution au marché pour les travaux de réaménagement de la salle Bonne Humeur – Lot 3 – Plomberie sanitaire ventilation – entreprise THERMECLIM*

Le Conseil Municipal prend acte des décisions.

d. Ordre du jour

ADMINISTRATION GENERALE

1. Cession de terrains constituant les futurs îlots F et G à construire

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Dans la continuité de la rénovation urbaine du quartier des Nouvelles Résidences à Saint-Nicolas-lez-Arras et en sa qualité d'aménageur, la Communauté urbaine doit régulariser la maîtrise foncière de 4 îlots (Fa, Fb, Ga et Gb) demeurant à constituer, préalablement à toute commercialisation et nouvelle urbanisation.

En effet, certaines emprises foncières de ces îlots relèvent de la propriété de la commune de Saint-Nicolas-lez-Arras, et étaient à usage de parkings et abords des immeubles Pas-de-Calais Habitat démolis en 2015.

Préalablement à cette cession, il a d'une part été procédé à la désaffectation desdits terrains, désormais engazonnés et clôturés de manière à interdire tout accès et stationnement de véhicules, et d'autre part à leur déclassement du domaine public.

Le transfert de ces emprises foncières communales au profit de la Communauté urbaine est proposé à titre gratuit, en considération de sa qualité d'aménageur de la zone.

Ces terrains sont constitués des parties de parcelles suivantes, en cours de numérotation auprès du Service du cadastre :

Îlot à constituer	Section parcelle	n° parcelle	Lieu-dit	Superficie (parcelle)	Surface (îlot)
îlot Fa	AB	1199p	Les Vingt deux	54 m ²	2 381 m ²
	AB	1201p1	Les Vingt deux	5 m ²	
	AB	1202p2	Les Vingt deux	300 m ²	
	AB	1243p2	Les Vingt deux	2005 m ²	
	AB	1248p4	Les Vingt deux	11 m ²	
	AB	1248p5	Les Vingt deux	6 m ²	
îlot Fb	AB	1202p1	Les Vingt deux	82 m ²	1 106 m ²
	AB	1243p1	Les Vingt deux	6 m ²	
	AB	1248p1	Les Vingt deux	16 m ²	
	AB	1248p2	Les Vingt deux	1002 m ²	
Poste transformateur	AB	1248p3	Les Vingt deux	10 m ²	10 m ²
îlot Ga	AB	1248p7	Les Vingt deux	799 m ²	799 m ²
îlot Gb	AB	1208p1	Les Vingt deux	830 m ²	1 563 m ²
	AB	1248p6	Les Vingt deux	733 m ²	
Total foncier communal à acquérir :					5 859 m ²

Considérant la délibération du Bureau de la Communauté urbaine d'Arras en date du 9 mars 2017, constatant d'une part la désaffectation des emprises foncières constituant une partie des îlots fonciers ci-dessus référencés et prononçant d'autre part leur déclassement du domaine public ;

Considérant la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2017, constatant la désaffectation et prononciation du déclassement des terrains constituant les futurs îlots F et G à construire ;

Et compte tenu de l'intérêt de cette opération, il vous est proposé :

- d'autoriser la cession à titre gratuit de l'ensemble immobilier sus-désigné à la Communauté Urbaine d'Arras ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de ces opérations foncières.

Les dépenses afférentes à cette opération seront prélevées sur les crédits inscrits au Budget.

Monsieur le Maire annonce que c'est la Sergic qui obtient la gestion des 55 logements « résidence de la Renaissance » et qu'un logement témoin sera visible dans quelques semaines.

Adopté à l'unanimité.

2. Demande de subvention au Centre National pour le Développement du Sport pour la construction d'un terrain synthétique

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre des travaux d'aménagement d'un terrain de football synthétique normalisé, le CNDS propose des aides financières pour la construction d'équipements sportifs pour permettre au plus grand nombre la pratique sportive et ainsi corriger les inégalités d'accès au sport.

La construction d'un terrain synthétique nouvelle génération et homologable permettra d'accroître la capacité d'accueil de la pratique sportive en club et la mise en accessibilité aux personnes présentant un handicap. Le montant total est estimé à 660 320€ HT.

En l'occurrence, il vous est proposé :

- D'approuver l'aménagement d'un terrain synthétique au stade Molo
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du CNDS une subvention pour participer au financement de cette opération et à signer les pièces nécessaires

Les crédits étant prévus au budget 2017

Adopté à l'unanimité.

3. Demande de subvention au Département du Pas-de-Calais pour la construction d'un terrain synthétique

Monsieur le Maire expose :

La commune de Saint Nicolas envisage de transformer le terrain de football Jean Jacques Molo en terrain synthétique.

Ce futur terrain synthétique servira pour la pratique du football par les licenciés du club mais aussi par les écoles et pour les activités péri et extra scolaires.

Le projet comprend la réalisation complète du terrain en gazon synthétique dans le respect des règlements édictés par la Fédération Française de football et des normes régissant ce type d'installation.

Outre le terrain, les travaux comprendront le réaménagement des espaces de proximité et les mobiliers et équipements nécessaires tels que les mains courantes, filets pare ballon, buts...

L'estimation des travaux est de 660 320€ HT.

Il vous est proposé :

- D'approuver l'aménagement d'un terrain synthétique au stade Molo
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière du Conseil Départemental pour mener à bien ce projet et à signer les pièces nécessaires à l'avancée du dossier.

Les crédits étant prévus au budget 2017

Adopté à l'unanimité.

4. Demande de subvention au Conseil Régional des Hauts de France pour la construction d'un terrain synthétique

Monsieur le Maire expose :

La commune de Saint Nicolas envisage de transformer le terrain de football Jean Jacques Molo en terrain synthétique.

Ce futur terrain synthétique servira pour la pratique du football par les licenciés du club mais aussi par les écoles et pour les activités péri et extra scolaires.

Le projet comprend la réalisation complète du terrain en gazon synthétique dans le respect des règlements édictés par la Fédération Française de football et des normes régissant ce type d'installation.

Outre le terrain, les travaux comprendront le réaménagement des espaces de proximité et les mobiliers et équipements nécessaires tels que les mains courantes, filets pare ballon, buts...

L'estimation des travaux est de 660 320€ HT.

Il vous est proposé :

- D'approuver l'aménagement d'un terrain synthétique au stade Molo
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière du Conseil Régional pour mener à bien ce projet et à signer les pièces nécessaires à l'avancée du dossier.

Les crédits étant prévus au budget 2017.

Adopté à l'unanimité.

5. Sollicitation d'un fonds de concours communautaire pour la construction d'un terrain synthétique

Monsieur le Maire expose :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et au dispositif de la Communauté Urbaine d'Arras,

Il vous est proposé de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté Urbaine d'Arras pour accompagner le projet de création d'un terrain de football synthétique dont le montant total est estimé à 660 320€ HT.

Monsieur le Maire rappelle les enjeux de ce projet et le programme :

- L'homologation du terrain en catégorie 6 selon les critères de la Fédération Française de Football
- L'accessibilité et le confort de jeux pour les membres du club de football de Saint Nicolas ainsi que les jeunes médiolans dans les cadre des temps scolaires et des activités péri et extra scolaires telles que les NAP (nouvelles activités périscolaires), les Contrats loisirs et les ALSH (accueil de loisirs sans hébergement)
- L'ouverture de l'espace sportif sur toute l'année, confortant ainsi, le rôle majeur de cet équipement

Ainsi le projet de l'ensemble de la zone prévoit :

- Travaux préparatoires
- Terrassement / Démolition
- Réglage - reprofilage de la couche de fondation du fond de forme
- Bordures - caniveaux assainissement
- Revêtement sportif
- Equipements sportifs
- Cheminements périphériques
- Serrurerie
- Eclairage

- Plantations
- DOE et Plan de récolement
- OPTION (remplacement des mâts)

Aussi, il vous est proposé :

- D'approuver l'aménagement d'un terrain synthétique au stade Molo
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours pour le projet de création d'un terrain synthétique auprès de la Communauté Urbaine d'Arras et à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de la présente délibération

Les crédits étant prévus au budget 2017.

Monsieur le Maire fait valider les 4 projets relatifs au terrain synthétique et indique qu'en cas de refus des demandes de subventions, la commune est en capacité de financer le projet.

Adopté à l'unanimité.

6. Vente du Point d'Accès au Droit à la Communauté Urbaine d'Arras

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de sa compétence en matière de politique de la Ville et de prévention de la délinquance, la Communauté Urbaine a créé en 2005, avec les partenaires institutionnels concernés, un Point d'Accès au Droit (PAD), dont l'objet est d'apporter une information et une aide de proximité aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs, à l'échelon du territoire intercommunal.

Cette structure a été implantée au sein du quartier des Nouvelles Résidences à Saint-Nicolas-lez-Arras, la commune mettant à disposition de la CUA à titre gratuit un bâtiment lui appartenant, propre à accueillir ce service.

Cet immeuble, d'une surface utile d'environ 463 m², localisé Place des Ecrins, est édifié sur une parcelle de terrain de plus grande contenance et reprise au cadastre Section AB n°1248.

La Communauté Urbaine souhaite désormais devenir propriétaire de ce bâtiment, dans la mesure où elle a financé en 2005 et 2006 les travaux d'aménagement nécessaires à l'ouverture du PAD (réaménagement intérieur des locaux, ravalement de la façade et pose de volets) et où elle assume entièrement les travaux et l'entretien.

Il vous est proposé, vu l'avis du Service Local du Domaine :

- d'autoriser la vente du bâtiment dit Point d'Accès au Droit à la Communauté Urbaine d'Arras
- de fixer le prix de cette vente à 200 000 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la régularisation de cette opération.

Monsieur Collart estime que 200 000€ ce n'est pas cher surtout avec une surface de 463m² et qu'il n'y a aucune obligation de suivre l'avis des services fiscaux.

Monsieur le Maire précise que la Communauté Urbaine d'Arras a effectué des travaux dont le coût est entré dans la négociation.

Madame Pruvost rétorque que la Communauté Urbaine d'Arras a disposé du bâtiment à titre gratuit depuis plusieurs années.

Monsieur le Maire répond que ce reproche aurait pu être fait à l'ancienne municipalité qui a pris la décision de le mettre à disposition sans faire payer de loyer.

Adopté à l'unanimité.

7. Appel à projet 10 000 coins nature dans les écoles

Monsieur le Maire expose :

Le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer a décidé de lancer un appel à projet pour les écoles et collèges, concernant la mise en place et la gestion d'un "coin nature".

Ainsi cette mesure vient étayer [la circulaire n°2015- 018 du 4 février 2015](#) "Instruction relative au déploiement de l'éducation au développement durable dans l'ensemble des écoles et des établissements scolaires pour la période 2015-2018" et plus spécifiquement son annexe 5 : [Encourager la création de "coins nature"](#).

En effet, les coins nature permettent de renouer le lien direct entre les élèves et la nature, tout en constituant un support pédagogique permanent d'apprentissage aussi bien des connaissances que de la responsabilité et du respect pour les différentes espèces vivantes.

Concrètement, 10 000 établissements scolaires pourront bénéficier d'une subvention de 500€ pour chaque coin nature installé : potagers, poulaillers, compost, espaces verts, nichoirs à oiseaux... autant de projets qui pourront être mis en place pour permettre aux élèves de renouer un lien direct avec la nature.

Le projet de l'établissement devra supposer un minimum de 125 euros en autofinancement. Pour bénéficier de cette aide, les établissements scolaires, sauf s'ils sont habilités à réaliser les aménagements, devront se rapprocher de leur mairie, de leur conseil départemental ou EPCI.

L'école maternelle Dutilleux souhaite répondre à cet appel à projet dans le cadre d'un coin nature qui serait implanté après les travaux de la salle d'activités.

Il vous est proposé :

- de valider le projet de l'école maternelle Dutilleux
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 500 euros auprès du ministère de l'environnement, de l'Énergie et de la Mer et de signer toutes les pièces permettant la mise en œuvre de ce projet.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Deshorties.

Madame Deshorties explique que le ministère de l'environnement propose aux écoles par le biais d'une convention passée avec la mairie, une subvention de 500€ (pour 620€ de dépenses minimum) pour organiser des coins nature dans les écoles. En effet ces points nature permettent de renouer un lien direct entre les élèves et la nature tout en constituant un support pédagogique permanent d'apprentissage aussi bien des connaissances que la responsabilité et du respect pour les différentes espèces vivantes. Les dépenses commenceront avant le 31 décembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

URBANISME

8. Reprise de concessions en état d'abandon

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 29 mars 2005, le Conseil Municipal a décidé de procéder à la reprise de concessions constatées en l'état d'abandon.

Seule une partie des concessions répertoriées et ayant fait l'objet d'une procédure ont pu être reprises.

A ce jour il a été constaté l'existence de nombreuses concessions dans un état d'abandon certain. Le procès verbal de 2005 concernant les concessions qui ont fait l'objet d'une procédure a donc été mis à jour afin de déterminer les concessions à reprendre sur les deux années à venir.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2223-17 et R. 2223-18, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions en état d'abandon

Vu le procès-verbal en date du 11 mars 2005 constatant l'état d'abandon de certaines concessions dans le cimetière communal, visé par le représentant du Commissaire de Police,

Vu le procès-verbal en date du 13 avril 2017 actualisant le procès-verbal du 11 mars 2005, et visé par le Commissaire de Police

Assisté du délégué représentant le Commissaire de Police, les services se sont rendus le 13 avril 2017 au cimetière communal pour y constater l'état d'abandon des concessions perpétuelles concédées depuis 30 ans, désignées dans le procès-verbal du 13 avril 2017.

Il a été constaté :

- ♦ que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence, que la dernière inhumation remonte à plus de dix ans et qu'elles sont en état d'abandon selon les termes de l'article R2223-12
- ♦ que cette situation constitue une violation de l'engagement souscrit par l'attributaire de ladite concession, en son nom et au nom de ses successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle nuit au bon ordre et à la décence du cimetière,

Le délai de trois ans prévu à l'article L2223-17 du CGCT étant expiré, la reprise des concessions réputées en l'état d'abandon et désignées dans le procès-verbal du 13 avril 2017 visé par le représentant du Commissaire de Police peut être prononcée.

En application de l'article R2223-16 CGCT, un extrait du procès-verbal sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage en mairie ainsi qu'à la porte du cimetière

Conformément à l'article R2223-19, Monsieur le Maire prononcera la reprise des terrains par arrêté publié par voie d'affichage en mairie ainsi qu'à la porte du cimetière

Selon l'article R2223-20, trente jours après la publication de l'arrêté, Monsieur le Maire pourra faire enlever les matériaux des monuments et emblèmes funéraires restés sur la concession

Enfin, Monsieur le Maire pourra procéder à l'exhumation des restes des personnes inhumées et à leur transfert dans l'ossuaire prévu à cet effet.

Ainsi il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire :

- A prononcer la reprise des concessions désignés dans le procès-verbal du 13 avril 2017 visé par le représentant du Commissaire de Police et annexé à la présente
- A faire procéder à l'enlèvement des matériaux des monuments et emblèmes funéraires restés sur la concession
- A faire procéder à l'exhumation des restes des personnes inhumées et de les transférer dans l'ossuaire prévu à cet effet

Adopté à l'unanimité.

ESPACE CHANTECLAIR

9. Désignation des représentants du Conseil Municipal au Groupe de Pilotage du Centre Social et Culturel Chanteclair

Monsieur le Maire expose que :

Conformément au contrat de projet social présenté est approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 14 novembre 2016.

Suite à la demande d'agrément déposée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais en date du 16 novembre 2016, suite à la réunion de la commission des partenaires de la CAF en date du 28 mars 2017, il est demandé au Conseil Municipal de fixer l'organisation des instances de gouvernance du centre social municipal.

Ainsi l'organisation institutionnelle s'organiserait autour de 2 niveaux :

- 1) le groupe de pilotage.
- 2) les commissions permanentes

1) Le groupe de pilotage

Le groupe de pilotage est le garant de la gestion du projet de centre social et culturel.

Il a plus spécialement comme missions :

- D'assurer l'animation globale du centre social et de créer une dynamique de vie au niveau des quartiers proches environnant le centre social mais aussi de l'ensemble du territoire communal, à la fois évaluative et prospective, cette dynamique devra favoriser la rencontre entre tous les habitants de Saint-Nicolas et les prises de responsabilités.

- De promouvoir et de développer divers services et activités répondant aux besoins de la population au niveau de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la famille, les seniors et l'inter génération. Le tout devra être travaillé en concertation avec les autres institutions et avec le Conseil Municipal.

- De gérer les locaux municipaux mis à disposition pour lui permettre d'assurer ses missions.

a) La composition du groupe de pilotage :

Il est composé de 12 personnes. Deux collèges forment le groupe de pilotage, pour moitié celui des élus au Conseil Municipal, désignés au sein de l'assemblée et celui des "usagers réguliers", habitants de St Nicolas faisant acte de candidature.

Est dit "usager régulier" une personne physique majeure, inscrite à au moins une des activités régulières proposées au sein de l'Espace Chanteclair et participant bénévolement à l'organisation, l'animation de manière régulière ou ponctuelle à différentes actions.

Ils sont membres du groupe de pilotage pour la durée du projet social

Un règlement intérieur viendra préciser les modalités de la vie du groupe de pilotage, néanmoins les principes suivants sont avancés :

- Il est présidé par le Maire.

- Le Président(e) représente le centre social et culturel auprès des administrations et des institutions.

- Le Groupe de Pilotage se réunit au minimum 1 fois par trimestre et chaque fois que nécessaire, dans les 8 jours ouvrables suivant la demande expresse de son président ou des 2/3 des membres le composant le groupe de pilotage.

- Le groupe de pilotage ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins des membres est présente et uniquement sur les questions préalablement inscrites à l'ordre du jour

- Si le quorum n'est pas atteint, le comité de pilotage est convoqué à nouveau dans un délai maximum de 15 jours.

- Un membre du groupe de pilotage absent peut donner pouvoir dans son collège. Chaque membre ne peut recevoir qu'un seul pouvoir.

- En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

- Le groupe de pilotage établit le budget du Centre Social et Culturel et le soumet au vote du Conseil Municipal.

- Le groupe de pilotage élabore le règlement intérieur du Centre Chanteclair et le soumet pour avis du Conseil Municipal.

- Le groupe de pilotage peut constituer des Commissions de travail, permanentes ou non, composées d'usagers ou de toute personne qu'il jugera utile.

- Il est tenu un procès-verbal des séances du groupe de pilotage. Les procès-verbaux, approuvés en séance sont signés par le Président et le Secrétaire.

- Les réunions se dérouleront à huis clos, sauf demande expresse de la moitié des membres composant le groupe de pilotage.

- Les fonctions des membres du groupe de pilotage sont gratuites sauf remboursement de frais à l'occasion de missions validées par le groupe de pilotage. Le remboursement sur la base des décrets applicables aux collectivités territoriales.

b) Personnes qualifiées

Siègent au groupe de pilotage avec voix consultative :

- La Directrice ou le Directeur du Centre Social et Culturel
- Le représentant territorial de la CAF du Pas de Calais.

- Les membres du personnel ou toute autre personne qualifiée, intéressés aux dossiers soumis à l'ordre du jour au comité de pilotage.

2) Les commissions permanentes

a) La composition des commissions permanentes:

Elles sont au nombre de trois et couvrent la totalité des missions et des actions des différents pôles de Chanteclair.

Commission enfance-jeunesse
Commission culture -socioculturelle
Commission vie locale

Elles seront composées en priorité des membres du groupe de pilotage et présidées par l'un d'eux désignées en groupe de pilotage.

Elles seront ouvertes aux usagers du centre social sans limitation de nombre.
Il en sera fait publicité par affichage, mail, courrier et tous moyens d'information.

Elles seront des instances d'information, de régulation et d'échanges sur la vie quotidienne du centre social et culturel et sur les actions ou ateliers qui composent chacun des pôles d'activités.

Les commissions proposeront tous les vœux et des recommandations qu'elles jugent utiles au fonctionnement auprès du groupe de pilotage.

La réunion une fois par an des commissions permanentes en assemblée ordinaire permettra de présenter le bilan moral et financier.

b) les personnes qualifiées

Siègent aux commissions permanentes avec voix consultative et selon leur domaine d'activités :

- Le responsable de pôle selon la thématique
- Le représentant territorial de la CAF du Pas de Calais.

Les membres du personnel ou toute autre personne qualifiée, intéressés aux dossiers soumis à l'ordre du jour au comité de pilotage

Il vous est proposé :

- d'adopter la mise en œuvre, telle que décrite ci-dessus, des instances du Centre Social et Culturel Chanteclair.

- de désigner au sein du Conseil Municipal et sous la Présidence de Monsieur le Maire

- Mme Gisèle Catto
- Mme Marie-Antoinette Deshorties
- Mme Anne-Caroline Ratajczak
- Mme Astrid Savary
- Mme Micheline Laurent
- M Fouad Ajaray

D'accepter comme représentants des usagers qui ont fait acte de candidature :

- Mme Nathalie Mannessier, domiciliée 106 rue du 11 novembre.
- Mme Marie Buire, domiciliée 3 rue Aristide Briand.
- Mme Fehmiya Herbet domiciliée Apt 9 res. Bellon.
- Mme Andrée Bernard, domiciliée 19 rue St Hubert.
- Mme Brigitte Sowinski domiciliée 23, hameau des Perdrix.
- Mme Audrey Cavrois, domiciliée 75 Rue Raoul Briquet.

Adopté à l'unanimité.

10. Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais pour l'accès à « Mon compte partenaire »

Monsieur le Maire expose :

La Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais – CAF - assure la gestion des prestations familiales et sociales dues aux salariés de toute profession, aux employeurs et aux travailleurs indépendants des professions non agricoles ainsi qu'à la population non active.

Dans le cadre de cette mission, la CAF fournit à ses partenaires des données à caractère personnel au sens de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

Cette communication a pour but de permettre aux partenaires comme la ville de Saint-Nicolas d'accomplir ses missions et de rendre des services à sa population.

L'accès à ces informations se fait sur un espace sécurisé dénommé " Mon Compte Partenaire", la convention a pour objet de définir les modalités d'accès à ces informations qui permettront aux services de la collectivité la gestion du Multi accueil " Bienvenue chez les p'tits bouts" celle des accueils collectifs de mineurs -ACM- activités péri et extra scolaires ainsi les actions sociales en faveur des familles.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention d'accès à "Mon compte partenaire" avec la CAF du Pas-de-Calais ainsi que toutes pièces administratives et financières afférentes à cette délibération.

Adopté à l'unanimité.

11. Vacances familles juillet 2017

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de sa politique en faveur des familles, la ville propose, par l'intermédiaire du centre social Chanteclair, l'organisation de vacances familiales lors des prochaines vacances d'été. Quatre familles soit 14 personnes soit 6 adultes et 8 enfants sont concernés par le séjour programmé du 8 au 15 juillet au camping "L'orée du bois" à Rang du Fliers (Pas de Calais), un établissement bénéficiant du label « Vacaf ».

Ces familles ont fait l'objet d'un repérage par les techniciens du Centre Social et Culturel Chanteclair et du CCAS et du Projet de réussite Educatif de St Nicolas, avec le concours des techniciens de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais – CAF- et de ceux de la Maison Solidarité du Département - MDS- du Pas de Calais.

Le dispositif « Vacances ouvertes » a été sollicité car partageant le même souci d'ouvrir l'accès aux vacances à des familles en difficultés sociales.

La CAF du Pas de Calais contribue à ce type d'actions dans le cadre de l'aide complémentaire versée aux Centres sociaux.

La démarche partagée vise à revaloriser la place, le rôle et la compétence des parents en recouvrant la confiance en soi, actualiser et renforcer les liens familiaux, créer des liens entre les habitants de la ville et construire avec eux le projet.

Il convient de déterminer la participation des familles, il est proposé 10 € par jour et par personne pour ce séjour en pension complète, 6 € par jour pour les enfants de moins de 10 ans, et la gratuité pour les enfants de moins de 2 ans.

Monsieur le Maire propose :

- D'adopter le principe de ce projet de vacances familles.
- D'approuver l'adhésion auprès du dispositif « Vacances Ouvertes » soutenu par l'ANCV.

- De solliciter les différents partenaires susceptibles de concourir au financement ou d'apporter une aide matérielle au succès du projet.
- De fixer la participation des familles à 10 € par jour et par personne, 6 € par jour pour les enfants de moins de 10 ans, et la gratuité pour les enfants de moins de 2 ans.
- D'encaisser la participation des familles sur la régie du Centre social et Culturel Chanteclair
- De l'autoriser à signer toutes les pièces administratives et financières nécessaires à la bonne organisation et à l'exécution de ce projet.

Adopté à l'unanimité.

e. Questions diverses

Utilisation du terrain en schiste Verlaine

Monsieur le Maire annonce qu'une réflexion est en cours pour l'aménagement du terrain en schiste situé à côté du collège Verlaine. Les avancées seront exposées prochainement en Conseil.

Jury d'assises

Monsieur le Maire rappelle que la cour d'assises est située à Saint Omer. Chaque commune a un nombre de jurés en fonction du nombre d'habitants, pour la commune c'est 4 jurés mais la réglementation demande de tirer 3 fois ce chiffre soit 12 personnes.

Il n'y a aucune interdiction à siéger sauf celle de l'âge : 23 ans en 2018 (Etre né avant 1995)

Sur les 12 personnes la cour d'assises fera une sélection.

Le tirage au sort est effectué à partir de la liste électorale.

PAGE	LIGNE	NOM/PRENOM	ADRESSE	DATE DE NAISSANCE
133	3	DELANNOY épouse RASIN Christiane Simonne	12 rue de la forge au fer	14/02/1947
408	6	QUEVA Séverine Marine	44 rue de la paix – appt 22 l'orangerie	19/03/1974
319	1	LEVIEZ Sabrina	270 rue de la paix – appt 59 le Peclet	03/02/1984
249	2	HOEL Angélique Yvonne Augustine Monique	33 rue ML Gheerbrant – les pommiers	20/04/1990
453	6	THIBAULT Jacqueline Louisette Andrée	60 rue Henri Grenier – appt 27 les tuileries	08/10/1974
310	1	LEONLEFRANC Chantal Claudine	30 hameau du bélier	29/09/1955

239	2	HARLE épouse Deinzer Yvonne	35 rue M L Gheerbrant – les pommiers	04/08/1932
10	1	BAGARD épouse Poret Brigitte	3 rue des gémeaux	14/04/1953
233	5	GUEROUT épouse Heaulme Maryse Michel Renée	1 rue de la fraternité	21/01/1956
377	7	PARMENTIER épouse Dupond Chantal Marguerite	13 hameau du sagittaire	21/03/1955
449	1	TAQUIN Marylise Hermine	41 rue A Briand	16/02/1988
490	5	WULLEMAN épouse Bruneel Catherine Marie	12 rue des revers	11/02/1956

Monsieur le Maire donne quelques informations sur les manifestations communales :

- 25 avril - 15h30 – Café livre au Centre Social
- 26 avril – 17h – Conseil Citoyen au Pelvoux
- 28 avril – 9h – Chorale élémentaire salle Mathot
- 30 avril – 11h – Journée du souvenir en Mairie
- 1^{er} mai – Kermesse du muguet
- 1^{er} mai – 11h – Remise de médailles du travail en Mairie
- 3 mai – 15 h – Mercredi en famille
- 8 mai – 11h – Commémoration dépôt de gerbes au monument aux morts place de la Mairie
- 10 mai – 15h – Visite du musée des beaux-arts à Arras
- 12 mai – 19h40 – Spectacle au Pharos
- 13 mai – 14h30 – Concert à l’abbaye Saint Vaast
- 14 mai – 7h30/10h30 – Petit déjeuner du Printemps au Centre Social
- 14 mai – 9h – Parcours du Cœur
- 17 mai – 18h30 – Conférence sur la longévité
- 18 mai – Atelier des saveurs – Réalisation de riz cantonais
- 19 mai – Voisins-voisines – Fête des voisins à partir de 17h au Centre Social
- 19 mai – 18h – Apéro concert au Centre Social
- 19 mai – dans la commune – plusieurs fête des voisins (prêt de matériel pour les amateurs)
- 23 mai – 12h – Coup de fourchettes au menu tomates farcies
- 23 mai – 14h – Randonnée départ de Chanteclair
- 23 mai – 14h – Atelier énergie
- 31 mai – 18h – Ciné famille

L’ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h45 et remercie l’assemblée de leur participation.